

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2021-064

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2021

Sommaire

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne / Publicateur Raa

42-2021-04-23-00002 - DÉCISION D OUVERTURE **??** CONCOURS SUR TITRES DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE (3 pages) Page 3

42-2021-04-23-00001 - DÉCISION D OUVERTURE CONCOURS INTERNE SUR TITRES ET CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL (3 pages) Page 7

42-2021-04-26-00002 - DECISION D OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES D AIDE-SOIGNANT ET AUXILIAIRE PUERICULTURE (3 pages) Page 11

42-2021-04-26-00003 - DECISION D OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES D INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX 1er GRADE (2 pages) Page 15

42-2021-04-26-00001 - DECISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE DU 1ER GRADE (2 pages) Page 18

42_DDFP_Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire /

42-2021-04-23-00003 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du centre des Finances publiques de Firminy (1 page) Page 21

42_Préf_Préfecture de la Loire / Direction des Collectivités et du Développement Local

42-2021-04-22-00001 - arrêté modifiant les dates de dépôt des candidatures des élections régionales (2 pages) Page 23

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-04-23-00002

DÉCISION D OUVERTURE
CONCOURS SUR TITRES DE PRÉPARATEUR EN
PHARMACIE HOSPITALIÈRE

DECISION D'OUVERTURE

CONCOURS SUR TITRES DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours sur titres** en vue de pourvoir **5 postes de préparateurs en pharmacie hospitalière**.

TEXTES DE REFERENCE

Vu le Décret N° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière (JO du 29 juin 2011) modifié par :

- Décret n° 2017-1260 du 9 août 2017
- Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017

Vu l'Arrêté du 25 juin 2012 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres permettant l'accès au corps de préparateurs en pharmacie hospitalière ainsi que la composition du jury.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire de l'un des titres suivants :

- titre de formation mentionné à l'article L.4241-13 du code de la santé publique ;
- autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie en application de la loi L.4241-14.

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Une **lettre de candidature,**
- Une **photocopie d'un titre de formation** mentionné à l'article L.4241-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie en application de la loi L.4241-14, **et de tout autre titre détenu.**
- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité,** dont les résultats seront connus en juillet 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Un **Curriculum vitae détaillé,** mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, d'attestations d'emploi, de formation, d'un état signalétique des services publics et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008),

- **Pour les candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → Emploi-Recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement-Carières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS – Bâtiment 1-3 – HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le 23 mai 2021, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Hôpital Bellevue, Bâtiment 1-3 – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02)**.

Pour le directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 23 MAI 2021

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-04-23-00001

DÉCISION D OUVERTURE CONCOURS INTERNE
SUR TITRES ET CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL

DECISION D'OUVERTURE CONCOURS INTERNE SUR TITRES ET CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

Le CHU de Saint-Etienne organise :

1/ Un **concours interne sur titres** en vue de pourvoir

- **six postes de cadre de santé paramédical filière infirmière :**
 - **2 postes** au CH de Roanne,
 - **1 poste** au CHU de Saint-Etienne,
 - **1 poste** à la MRL,
 - **1 poste** au CH Le Corbusier,
 - **1 poste** à l'ICLN.
- **un poste de cadre de santé paramédical filière médico-technique :**
 - **1 poste** au CHU de Saint-Etienne.

2/ Un **concours externe sur titres** en vue de pourvoir

- **un poste de cadre de santé paramédical filière infirmière :**
 - **1 poste** au CH du Gier.

TEXTES DE REFERENCE

Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière (JO du 28 décembre 2012)

Modifié par décret n° 2016-639 du 19 mai 2016 (JO du 21 mai 2016)

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière (JO du 20 juillet 2013)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1/ **Concours Interne :**

Le concours est ouvert aux :

- fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités ;
- agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

2/ **Concours externe :**

Peuvent se présenter les candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

NATURE DU CONCOURS

Pour le concours interne et le concours externe:

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou équivalence pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux;

- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

1/Concours Interne :

- **Dossier d'inscription,**
- Une **demande d'admission à concourir** indiquant l'ordre de préférence quant à votre affectation éventuelle,
- Un **Curriculum vitae détaillé**, mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, **d'attestations d'emploi, de formation** et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- Un **état signalétique** des services publics,
- La photocopie du **diplôme de Cadre de Santé** ainsi que les certifications, diplômes ou équivalences détenus,
- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité**, dont les résultats seront connus en juillet 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Eventuellement la **fiche du poste** occupé,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchèque.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).
- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

2/ Concours Externe :

- **Dossier d'inscription,**
- Une **demande d'admission à concourir** indiquant l'ordre de préférence quant à votre affectation éventuelle,
- Un **Curriculum vitae détaillé**, mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, **d'attestations d'emploi, de formation** et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La photocopie du **diplôme de Cadre de Santé** ainsi que les certifications, diplômes ou équivalences détenus,
- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité**, dont les résultats seront connus en juillet 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Eventuellement un **état signalétique des services publics** accompagné de la **fiche du poste** occupé,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchèque.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).

- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → emploi/recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement – Carrières → Résultats et avis de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS - Bat 1/3 - HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le **23 mai 2021**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02)**.

Pour le directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 23 MAI 2021

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (au 04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr)

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-04-26-00002

DECISION D OUVERTURE CONCOURS SUR
TITRES D AIDE-SOIGNANT ET AUXILAIRE
PUERICULTURE

DECISION D'OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES D'AIDE-SOIGNANT ET AUXILIAIRE PUERICULTURE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours sur titres** en vue de pourvoir :

- ◆ **20 postes d'aides-soignants.**
- ◆ **5 postes d'auxiliaires de puériculture.**

TEXTES DE REFERENCE

Vu le Décret n°2007-1188 du 3 Août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié.

Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires hospitaliers de catégorie C modifié.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire :

- Soit du diplôme d'état d'aide-soignant,
- Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- Soit du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- Soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- Soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,
- Soit d'une autorisation d'exercer la profession accordée aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Une **lettre de candidature,**
- Une photocopie :
 - Soit du diplôme d'état d'aide-soignant,
 - Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
 - Soit du diplôme professionnel d'aide-soignant,
 - Soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
 - Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
 - Soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,
 - Soit d'une autorisation d'exercer la profession accordée aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

et de tout autre titre et diplôme détenu.

- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité**, dont les résultats seront connus en juillet 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Un **Curriculum vitae détaillé**, mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, d'attestations d'emploi, de formation, d'un état signalétique des services publics et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.
 Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008),
- **Pour les candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → Emploi-Recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement-Carières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS – Bâtiment 1-3 – HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le 26 mai 2021, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Hôpital Bellevue, Bâtiment 1-3 – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02)**.

Pour le Directeur général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 26 MAI 2021

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-04-26-00003

DECISION D OUVERTURE CONCOURS SUR
TITRES D INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX 1er
GRADE

DECISION D'OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES D'INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX 1^{er} GRADE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours sur titres** en vue de pourvoir **40 postes d'Infirmiers en soins généraux 1^{er} grade**.

TEXTES DE REFERENCE

Vu le Décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière modifié.

Vu l'Arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire :

- Soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique).
- Soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les infirmiers en soins généraux 1^{er} grade;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Une **lettre de candidature,**
- Une **photocopie d'un titre de formation** mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation à exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique, **et de tout autre titre détenu.**
- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité,** dont les résultats seront connus en juillet 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Un **Curriculum vitae détaillé,** mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, d'attestations d'emploi, de formation, d'un état signalétique des services publics et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

- UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
- E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008),

- **Pour les candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → Emploi-Recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement-Carières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS – Bâtiment 1-3 – HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le 26 mai 2021, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Hôpital Bellevue, Bâtiment 1-3 – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Pour le directeur général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 26 MAI 2021

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-04-26-00001

DECISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES DE
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE DU 1ER GRADE

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE DU 1^{ER} GRADE

Le CHU de Saint-Etienne organise un concours externe sur titres pour pourvoir **quatre postes de Masseur-Kinésithérapeute du 1^{er} Grade** :

- 2 postes au CHU de Saint-Etienne,
- 2 postes au CH de Roanne.

TEXTE DE REFERENCE

Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière (JO du 23 Août 2015).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire soit du Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute ou d'une autorisation d'exercer mentionnée à l'article L.4321-4 du code de la santé publique.

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps de Masseur-Kinésithérapeute,
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription**,
- Une **lettre de candidature**, indiquant l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle,
- La **photocopie du Diplôme d'Etat** de Masseur-Kinésithérapeute ou d'une autorisation d'exercer mentionnée à l'article L.4321-4 du code de la santé publique et de tout autre titre détenu.
- **Pour les candidats en cours de formation et dans leur dernière année de scolarité**, dont les résultats seront connus en juin 2021, fournir un certificat de scolarité,
La photocopie de votre diplôme devra être transmise le jour des résultats à l'adresse suivante :
isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Un **Curriculum vitae détaillé**, mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, d'attestations d'emploi, de formation, d'un état signalétique des services publics et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).
- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national**.

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Je recherche « une offre d'emploi » → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Offre de Mutation → Résultats et avis de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS - Bat 1/3 - HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le **26 mai 2021**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02)**.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 26 MAI 2021

NB : Tout dossier incomplet à réception par le Service des concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (isabelle.picot@chu-st-etienne.fr ou 04.77.12.70.29).

42_DDFP_Direction Départementale des
Finances Publiques de la Loire

42-2021-04-23-00003

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
centre des Finances publiques de Firminy

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du centre des Finances publiques de Firminy

L'administrateur des Finances publiques

Gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de la Loire

Vu l'article 1er du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-014 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Loire.

Arrête :

Article 1er – Le centre des Finances publiques de Firminy, sis au numéro 14 de la rue de la Tour de Varan à FIRMINY, sera exceptionnellement fermé au public les après-midi des lundi 26, mardi 27, mercredi 28 et vendredi 30 avril 2021.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Étienne, le 23 avril 2021

Par délégation de la Préfète,

Le gérant intérimaire de la direction départementale
des Finances publiques de la Loire

Jacques OZIOL

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-04-22-00001

arrêté modifiant les dates de dépôt des
candidatures des élections régionales

ELECTIONS DEPARTEMENTALES
JUIN 2021

**ARRÊTÉ R27/2021 MODIFIANT LES PÉRIODES
DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

La Préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux abrogeant le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 fixant les lieux et périodes de dépôt de candidatures ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire;

Arrête

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les candidatures en vue du 1er tour des élections pour le renouvellement des conseillers départementaux seront déposées dans les délais fixés ci-après :

du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

les lundi 3 et mardi 4 mai 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

le mercredi 5 mai de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

En cas de 2nd tour , les candidatures seront déposées dans les délais fixés ci-après :

le lundi 21 juin 2021, de 13h00 à 18h00

Les déclarations de candidatures sont obligatoires pour tous les binômes de candidats.

La prise de rendez vous est vivement recommandé, en téléphonant au **04 77 48 48 28** tous les **jours du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.**

ARTICLE 2 : l'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit

Un tirage au sort déterminera l'ordre des candidatures et des emplacements d'affichage. Ce tirage au sort sera organisé, à la préfecture de la Loire, salle des fêtes, 2ème étage, mercredi 5 mai 2021 à 16h15.

En cas de 2nd tour, l'ordre retenu pour le 1^{er} tour sera conservé entre les binômes restant en présence.

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

2

ARTICLE 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 22 avril 2021

pour la préfète
et par délégation
le secrétaire général

signé :Thomas MICHAUD